

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation :

29/03/2024

Date d'affichage de la convocation :

29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2023 COMMUNE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PHILIP vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 231 430,93 €.
	Réalisé :	3 055 239,49 €.
	Reste à réaliser :	545 399,36 €.
Recettes	Prévus :	4 256 007,95 €.
	Réalisé :	1 475 523,84 €.
	Reste à réaliser	38 164,54 €.

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	3 274 478,25 €.
	Réalisé :	1 362 900,16 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.
Recettes	Prévus :	3 274 478,25 €.
	Réalisé :	3 500 275,39 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 1 579 715,65 €.
Fonctionnement :	2 137 375,23 €.
Résultat global :	557 659,60 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique au jour, et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 12 avril 2024
Le Maire,
P. BEYRIES.

